

MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Aurore RAOUX comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame RAOUX procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 25 présents, 4 procurations. Cela donne 22 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblé pour construire l'avenir».

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Sophie MICHEL, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Laurence CHABERT, Philippe LIOZON, Mas TOURE, Aurore RAOUX, Angélique POLI, Kader SARI, Randal TARIKET, Céline CORRAO, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Céline SALIBA, Martial ALVAREZ, Ghislaine GUARRACINO, Sonia GRACH.

Procuration : Pierre SPERTA pour Roland MONTURLI, Régis SCHROETTER pour Alain CAVASSILA, Randal TARIKET pour Mas TOURE, Sonia GRACH pour Frédéric ROUGON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de l'année 2009.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès Verbal du 25 juin 2009, il est accepté à l'unanimité.

Par la suite, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS

2009/041	19/05	Signature d'une convention concernant l'organisation de la fabrication et de la distribution de repas par le service restauration municipale pour l'association le cercle des anciens « la rose des sables »
2009/042	27/05	Signature d'une convention avec la Fédération des A.I.L. commune d'Ancele concernant les frais de séjour en classe découverte pour la période du 28 septembre 2009 au 7 octobre 2009
2009/043	28/05	Signature d'une convention avec l'association Plein air et loisirs pour la mise à disposition du terrain synthétique du stade Taberner et du gymnase Coubertin en cas d'intempéries pour organiser un accueil des mineurs à caractère éducatif durant les vacances scolaires d'été du 6 au 24 juillet 2009
2009/044	29/05	Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse devant le café « des Pins »
2009/045	29/05	Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse devant la « Brasserie du Bassin »
2009/046	02/06	Signature d'un contrat de maintenance pour l'imprimante CL 7000 avec la Sté RICOH France pour une année
2009/047	02/06	Signature d'une convention d'audit avec la Sté RICOH
2009/048	04/06	Institution d'une Régie d'avances auprès de la capitainerie du Port de Plaisance
2009/049	05/06	Signature d'une convention d'occupation du domaine public sur le port de plaisance au profit de Monsieur Patrick Cardoville
2009/050	08/06	Signature d'un contrat de vente concernant l'organisation de la « Tournée d'Été la Marseillaise » le août 2009
2009/051	09/06	Signature d'une convention avec le Directeur des Collectivités Locales Crédit Agricole B.F.T. pour la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 €
2009/052	10/06	Signature d'un marché à procédure adaptée n° 2009/04 pour le remplacement des menuiseries extérieures des écoles Louise Michel, Anne Frank et Romain Rolland
2009/053	11/06	Signature d'une convention présentée par le Centre d'Animations Robert Mathieu pour la mise à disposition de locaux à l'école J. Verne pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs durant les vacances scolaires du 6 juillet au 21 août 2009

2009/054	11/06	Signature d'une convention présentée par le Centre d'Animations Robert Mathieu pour la mise à disposition de locaux à l'école L. Michel pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs durant les vacances scolaires du 6 juillet au 21 août 2009
2009/055	12/06	ANNULE
2009/056	25/06	Signature de l'avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public au profit de Fluid'elec
2009/057	03/07	Signature d'une permission de voirie avec les propriétaires de l'immeuble « les saladelles » pour l'utilisation d'une emprise de 49 cm sur le trottoir
2009/058	08/07	Signature d'une convention de partenariat pour l'autorisation de stocker au centre technique municipal des véhicules appartenant à l'association Transport Mobilité Solidarité
2009/059	08/07	Signature d'une convention présentée par la Fédération Française de Canoë Kayak pour mise à disposition de locaux à la Base Nautique du 4 au 5 août 2009 avec le Comité Départemental des BDR de Canoë Kayak
2009/060	09/07	Signature d'un contrat de location avec la Sté ALGECO pour une durée d'un an du août au 31 juillet 2010 concernant la salle de classe N° 1 sur le groupe scolaire P. Eluard - annulé par la Sous-préfecture le 02/09/09
2009/061	09/07	Signature d'un contrat de location avec la Sté ALGECO pour une durée d'un an du août au 31 juillet 2010 concernant la salle de classe N° 2 sur le groupe scolaire P. Eluard - annulé par la Sous préfecture le 2/09/09
2009/062	09/07	Signature d'un bail d'occupation d'un logement communal au profit de Marion MONTEGHETTI, professeur des écoles
2009/063	21/07	Signature d'une convention relative à la participation de la SARL VIRADA le samedi 25 août dans le cadre du festival des jeunes
2009/064	23/07	Signature d'une convention relative à la participation de la Croix Rouge présentée par M. VALLEZ le samedi 25 août dans le cadre du festival des jeunes
2009/065	23/07	Signature d'une convention relative à la participation de l'association le Hameau Musical présentée par M. ABDELSSELAM Ali le samedi 25 août dans le cadre du festival des jeunes
2009/066	23/07	Signature d'une convention relative à la participation de l'association GM2.30 IDH présentée par M. ZOUGGAR Mohamed le samedi 25 août dans le cadre du festival des jeunes
2009/067	04/08	Annule
2009/068	05/08	Fixation des tarifs Internet par cartes Wi-Fi au Port de Plaisance communal
2009/069	10/08	Signature d'une convention portant mise à disposition du box à filets n° 6 au profit de Monsieur Francis Ferrigno
2009/070	10/08	Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain situé dans l'enceinte du Centre Technique Municipal au profit d'Airfobep représenté par son Président M. Andréoni
2009/071	12/08	Signature d'un marché à procédure adaptée 2009/08 concernant les travaux de mise en conformité et de passage au gaz de la chaufferie de l'école J. Verne et les travaux d'un brûleur et de mise en conformité de la chaufferie à gaz de l'hôtel de ville avec la Sté COFFELY

2009/072	12/08	Signature d'une convention d'occupation de salle avec l'association GM2.30 IDH
2009/073	13/08	Signature d'une convention d'occupation d'un local et de 4 terrains de tennis pour l'association Tennis Club Port-St-Louis du Rhône
2009/074	17/08	Signature d'un contrat de vente et de maintenance Solution Internet pour la WIFI sur le Port de Plaisance avec la Sté Daclem
2009/075	18/08	Signature d'une convention de mise à disposition d'un emplacement au Port de pêche au profit de M. Lopez
2009/076	18/08	Signature d'un avenant N° 1 concernant le marché à procédure adaptée pour l'aménagement des abords extérieurs de la résidence Jules Jolivet avec la Sté Atelier 9

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation.

ADMINISTRATION GENERALE

2009/057 Proposition d'honorariat de Monsieur Vincent Porelli

2009/058 Modification du tableau des effectifs

2009/059 Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes

FINANCES

Vote des budgets supplémentaires 2009 :

2009/060 - Ville

2009/061 - Régie du Port de plaisance

2009/062 - Régie des Transports

2009/063 Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la SACEMI pour l'opération « acquisition en VEFA de 14 logements locatifs « le Nautiléa » sur la ville

2009/064 Demandes de subvention auprès du Conseil Régional, de l'ADEME, de la DREAL, du Département pour le lancement d'une étude diagnostic en vue de l'obtention du label « Ports Propres » pour le Port de Plaisance

2009/065 Demande de subventions auprès du Conseil Régional :
Acquisition foncière pour la création d'un bassin de rétention

2009/066 Demande de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional :
Etude diagnostic pour la requalification du Port Abri du Rhône

2009/067 Tarif 2009 de la carte multisport

- 2009/068 Aide à l'autonomie des étudiants
- 2009/069 Participation de la commune au livret de naissance offert par la Caisse d'Epargne
- 2009/070 Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du San Ouest Provence

TRAVAUX – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 2009/071 Avenant n° 1 au marché 2008/01 :
Travaux d'extension paysagers du cimetière de Port-St-Louis du Rhône

DEMOCRATIE – VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

- 2009/072 Bilan Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Port-St-Louis du Rhône 2008
- 2009/073 Arrêt du programme local de l'habitat (PLH) du territoire Ouest Provence

ADMINISTRATION GENERALE

- 2009/074 Motion sur le service public de la Poste

Monsieur le Maire tient à saluer la mémoire de Monsieur Robert FERRI qui vient de nous quitter dans sa . année :

« Mr FERRI a été adjoint au Maire de 1989 à 2008 avec les délégations de l'urbanisme, du sport, des transports, des associations et du logement.

Son engagement citoyen, pendant 19 ans pour la commune, le respect républicain des élus que nous sommes méritent que nous observions une minute de silence. »

Monsieur le Maire informe que suite à la fuite du pipeline le 7/08/09 dernier dans la Crau, la ville s'est associée avec d'autres villes comme St Martin de Crau et Arles sur la plainte qu'ils ont déposée contre X afin de protéger les intérêts de la ville et de nos concitoyens.

Il remercie Ouest Provence qui a multiplié les efforts pour que notre population ait tous les résultats nécessaires, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude persiste au niveau du captage de la Pissarotte. Avec Ouest Provence, Monsieur le Maire précise qu'ils ont négocié avec le PAM la possibilité d'utiliser l'eau potable du port pour alimenter la ville afin d'éviter tous risques pour les populations. Dans l'avenir, il précise qu'ils auront à travailler sur cette question.

Monsieur Caizergues répond qu'effectivement la population est inquiète, elle est très attachée à l'eau de la Pissarotte. L'action en justice est très bien mais aujourd'hui beaucoup d'experts sont inquiets.

Monsieur Vulpian, Maire de St Martin de Crau, est très remonté, mais Port-St-Louis et Fos sont plus exposés dans cet incident de pipeline, la nappe phréatique est souvent à fleur de champ et le côté dangereux de cette pollution n'est pas anodin.

Dans les années 90 Monsieur Caizergues explique que des soucis ont existé pendant la période de sécheresse et qu'ils avaient travaillé avec le PAM pour faire un by-pass de manière à ce que l'on continue à s'approvisionner. Le by-pass avait bien fonctionné lors d'un incident, mais si Fos Sur Mer et en même temps Port-St-Louis sont polluées, le by-pass risque d'être un peu juste.

Monsieur le Maire partage cette inquiétude. Pour les services de l'Etat ce point de captage de la Pissarotte n'existe pas, l'état veut que l'on réfléchisse sur d'autres points de captage. Avec Ouest Provence c'est ce qui est prévu, il est nécessaire d'avoir un nouveau point d'eau commun à Fos et Port-St-Louis sachant que la source de la Pissarotte est située aux abords d'une route départementale où les poids lourds peuvent se renverser et causer des dégâts de pollution. Il faut que dans les années à venir la ville ne soit pas dépendante d'un seul point de captage. C'est cette réflexion qui est prévue.

Monsieur le Maire précise également qu'il a demandé à Ouest Provence d'avoir des analyses propres à la commune afin de s'assurer que la qualité de l'eau est respectueuse de la réglementation et qu'elle soit consommable par tous.

Madame Sophie Michel souligne qu'Ouest Provence et la commune sont très vigilants sur les analyses qui sont faites, elle précise qu'en tant que membre du SYMCRAU, elle a demandé que des analyses régulières soient faites et que celles-ci soient établies par semaine et que la population en soit informée.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire, avant de passer à la question n° 2009/057 concernant l'honorariat de Monsieur Porelli, indique qu'il aurait aimé que Monsieur Caizergues fasse cette demande également au lieu d'apprendre par Monsieur le Préfet qu'il était Maire honoraire depuis le septembre 2009 . Le Conseil Municipal aurait pu honorer les 2 anciens maires comme il se doit, en même temps.

Monsieur Caizergues répond que lors du centenaire de la commune il avait évoqué ceci avec Monsieur Porelli mais celui-ci n'a jamais donné suite à cette demande d'honorariat.

Il fait remarquer que Monsieur le Maire était présent lors de la cérémonie de Madame Cianfarani et en ce qui le concerne, il n'a jamais demandé quoi que ce soit, c'est Monsieur le Sous-Préfet qui a évoqué cet honorariat et qui a pris l'initiative de cette demande.

Monsieur le Maire prend acte et donne lecture de la question 2009/057

2009/057 – Proposition d'honorariat de Monsieur Vincent PORELLI

Suite à la demande formulée dans le courrier de Monsieur Vincent PORELLI le août 2009 et conformément à l'article 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit dans la même commune ; Il est proposé de présenter la candidature de Monsieur PORELLI, Maire entre 1965 et 1989, en tant que Maire honoraire de la commune de Port-St-Louis du Rhône, auprès de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de candidature de Maire honoraire de Monsieur Vincent PORELLI auprès de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône à l'unanimité.

2009/058 - Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre la nomination d'un agent ayant réussi un examen professionnel et par ailleurs stagiairiser un agent suite à la réorganisation des services sport et enseignement éducation.

Monsieur Philippe Caizergues fait remarquer que les postes de professeurs de musique et de danse qui ont été transférés à Ouest Provence depuis 2003, sont toujours inscrits dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire répond « je veux bien que vous vous posiez en donneur de leçon, vous faites allusion à des postes de professeurs de musique et de danse, entre temps l'intercommunalité a été mis en place et ces postes ont été transférés sous votre mandature à Ouest Provence en 2003. Vous êtes bien placé pour le savoir, pour modifier ce tableau des effectifs, il faut réunir la C. T. P. Entre 2003 et 2007 il y a eu 6 CTP que vous avez présidées et jamais vous n'avez mis à jour ces effectifs.

Nous avons en 1 an stagiairisé et fidélisé les salariés, le double de ce que vous avez pu faire en 5 ans je veux bien que vous nous fassiez des reproches, mais regardez votre bilan en la matière. Nous avons mis en place le régime indemnitaire, nous avons réactivé la subvention pour le COS.

Je tiens à rendre hommage à l'ensemble des employés qui, toute la journée, oeuvre pour le bien-être de la population ».

Après débat le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création d'1 poste d'agent de maîtrise et d'1 poste d'adjoint d'animation - classe et approuve le tableau indicatif des emplois de l'annexe 1

2009/059 – Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes

Vu le décret 91-573 du 19 juin 1991 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Considérant que les fonctions de certains agents amènent ces derniers à se déplacer quotidiennement sur l'ensemble du territoire de la commune avec leur véhicule personnel.

Que, dans ce cadre, une indemnité forfaitaire dont le montant maximum est fixé par arrêté ministériel du 5 janvier 2007 à 210 €an peut être alloué aux agents dont les fonctions sont essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser l'indemnité forfaitaire d'un montant de 210 €an aux fonctions itinérantes suivantes :

- éducateurs des activités physiques et sportives.
- Coordinatrice sport,
- Coordinatrice technique des gardiens.

FINANCES

Vote des budgets supplémentaires 2009 :

2009/060 - Ville

Madame Georgette TAFFIGNON, Adjoint en charge des finances présente le e Budget Supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2009 s'élève à 3.788.045,30 Euros. Cette masse budgétaire se compose comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 556.660,04 euros

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 3.231.385,35 euros

Ce projet qui respecte naturellement en tous points les règles de l'instruction comptable M 14, reprend également les résultats 2008 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il permet également d'ouvrir les crédits nécessaires pour réaliser les investissements prévus d'ici la fin de l'année en cours.

Monsieur Caizergues fait part de la désinvolture avec laquelle, durant les commissions des finances, les élus de l'opposition sont traités, car ils n'ont pas de réponse aux questions posées et l'administration ne fait qu'enregistrer les questions et on lui transmet les réponses plus tard.

« Si dans une commission on n'a pas d'interlocuteurs qui répondent point par point aux interrogations, le faire par voix épistolaire ne semble pas opportun.

Ceci dit, après étude du budget supplémentaire 2009, il apparaît qu'il n'est ni sincère, ni véritable. En mars dernier lors du vote du budget on nous avait annoncé une situation financière catastrophique de la commune pour justifier votre augmentation des impôts locaux, la ville avait une dette, l'Etat supprimait la DSR, la situation dans le SAN n'était pas bonne. Ceci est faux la DSR est arrivée et en augmentation, le SAN qui a eu plus de recettes en 2008 a octroyé une participation supplémentaire à la commune de 250 000 € Les comptes 2008, dont vous vous étiez bien gardés d'annoncer au mois de mars qu'ils étaient excédentaires apportent 1.2 M € d'excédents, le Port de Plaisance, lui, 466 000 € supplémentaires.

Tout cet argent arrive après le vote par votre majorité des fameuses augmentations d'impôt, les Port-St-Louisiens ont été trompés ils le savent aujourd'hui. Vous nous faites un Budget Supplémentaire de 3.7 m € les recettes définitives ayant été avouées, les dépenses sont fantaisistes :

On voit l'achat de prestation de service augmenter par rapport au compte de l'an dernier, passer de 60 000 € à 120 000 €

La sous-traitance 120 000 € à 176 000 €

Entreprises extérieures 187 000 € à 270 000 €

La communication achat d'impression de 43 000 € à 102 000 €

Inversement des postes sont sous évalués :

L'énergie électrique qui baisse de 30 000 €

l'alimentation 25 000 €

l'entretien des bâtiments 40 000 de moins

la formation des élus 30 000 € réduit à 5 000 €

Au sujet du vote de l'emprunt sur 1 000 000 € ce million d'euros vous inscrivez au niveau du remboursement du capital en plus des 190 000 € inscrits au BP 2009, vous inscrivez au BS 435 000 € supplémentaires de remboursement soit 625 000 €; 19 ans de gestion avec des gens qui étaient qualifiés en finance municipale tout ceci nous paraît aberrant vous faites en janvier, février un emprunt d'1 million pour rembourser une partie maintenant avec les intérêts d'emprunt, les pénalités. Tout ceci nous paraît aberrant Je reçois les papiers à 16 h 15, je pose la question : les 435 000 € vont servir à quoi, on me répond pour rembourser l'emprunt, car SARKOZY nous verse 700 000 € de plus pour la TVA ; cela ne fait pas 1000 000 € l'avance sur TVA qui est versée aux communes se fait sur un engagement à réaliser des financements, c'est une avance d'un an sur 2010. On rembourse un emprunt. C'est une aberration.

On fait une ligne de trésorerie, nous ne croyons pas à ces réponses, le budget ne correspond pas ; vous faites une décision à nouveau pour emprunter 2000 000 €

Nous aimerions avoir des commissions de finances avec des gens compétents qui nous donnent les bonnes réponses.

Face aux documents que vous nous présentez, nous ne sommes donc pas en mesure de voter le budget supplémentaire de la commune ».

Monsieur le Maire répond « qu'il joue cartes sur table avec la population, cela n'a toujours pas été le cas. Quand nous sommes rentrés à Ouest Provence l'état a compensé la taxe professionnelle qui aujourd'hui est encaissée par OP avec une suppression progressive. En janvier 2012 de 3000 000 € nous passerons à 0 €, en 2009 nous avons eu – 500 000 euros en moins, pendant des années votre municipalité n'a pas payé la location du bassin central au port autonome nous avons dû verser 6 années, et le salarier que vous avez traîné au tribunal et qui a coûté à la commune 316 000 €, nous avons 1000 000 d'euros en moins de recette cette année.

D'un côté nous avons des dettes et des dépenses incompressibles et de l'autre côté une baisse des recettes de l'état 500 000 € en moins, cela nous a conduit à augmenter la fiscalité qui représente 800 000 €, entre ce qu'on a été obligé de déboursier et ce qu'on a reçu de la fiscalité il manque 200 000 €, nous avons dû rechercher des recettes supplémentaires c'est dans ce sens que nous avons eu une avance sur la TV sur les écoles et nous avons pu faire travailler les entreprises qui en ont bien besoin en cette période de crise. De même qu'un certain nombre d'investissements sont en cours : les travaux de voirie. Comme je m'y étais engagé la règle des 3/3 est respectée : 1/3 autofinancement, 1/3 de subventions et 1/3 d'emprunts et vous retrouvez tout le mécanisme que vous venez de décrire, il n'est pas nécessaire de faire une tempête dans un verre d'eau.

Je vous rassure, mon train de vie personnelle ne s'est pas envolé du jour au lendemain depuis que je suis élu.

L'argent dont vous parlez, nous le restituons à la population et en cette période de crise, nous avons besoin d'un effort de solidarité pour permettre aux gens les plus en difficultés de vivre décemment, je pense notamment à la jeunesse.

Les 250 000 € d'Ouest Provence, je ne pouvais pas inscrire la DSR car elle n'était pas notifiée, nous ne pouvions pas anticiper pour le FCTVA, ni imaginer que la Taxe professionnelle d'Ouest Provence allait être répartie de cette manière.

C'est de mon point de vue une gestion saine et rigoureuse, nous avons fait des efforts au niveau des dépenses, nous essayons d'optimiser les recettes que nous avons et nous tiendrons nos engagements auprès de la population.

Par ailleurs, nous avons un certain nombre d'incertitudes, le gouvernement a annoncé la suppression de la Taxe Professionnelle, 140 M d'euros pour OP, les collectivités vont se retrouver dans d'énormes difficultés et c'est dans ce sens que je suis opposé à la réforme des collectivités territoriales qui va amputer les possibilités des collectivités et réduire le nombre d'élus. Aujourd'hui la population a besoin d'avoir des élus de proximité, de coopération intercommunale (domaine de l'eau, de la culture) nous avons besoin aussi du Conseil Général afin de relancer des équipements, pour la gestion des collèges, des transports... du Conseil Régional pour accompagner des projets.

Quant à vos propos sur mon administration, j'ai fait le choix de m'entourer d'hommes et de femmes qui font leur travail de manière intelligente et remarquable.

Après débat, le Conseil Municipal vote le Budget Supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2009 à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir »

2009/061 – Régie du Port de Plaisance

Suite aux délibérations précédentes, Madame Taffignon propose d'adopter le budget supplémentaire de la régie du port de plaisance, permettant d'ouvrir les crédits nécessaires aux investissements à venir ainsi que la reprise des excédents constatés.

Monsieur le Maire salue le travail remarquable des agents. Il précise que suite à la réorganisation des places sur le quai Nord, le taux de fréquentation est en augmentation et donc le budget du Port de plaisance est effectivement en excédent Cet argent servira aux améliorations à venir.

Le Conseil Municipal approuve le vote du Budget Supplémentaire de la régie du Port de Plaisance qui s'équilibre à hauteur de 278.002,50 Euros en section d'investissement et de 188.587,98 Euros en section d'exploitation à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous» 7 contre pour «Rassemblés pour construire l'avenir».

Monsieur AZOUZ veut préciser quelque chose sur un point évoqué par Monsieur Caizergues lors de son intervention sur le budget : « quand on critique la commission des finances, on se sent un peu frustrés, vous passez en coup de vent et vous repartez, vous qui avez de l'expérience dans ce domaine et avec tout ce que vous connaissez, vous pouvez apporter quelque chose. Posez-vous la question : participez-vous activement à la commission des finances ? »

2009/062 – Régie des Transports

Suite au vote du compte administratif, le budget supplémentaire permet de reprendre les excédents de l'exercice précédent. A

Le Conseil Municipal approuve le vote du budget supplémentaire de la régie des transports qui s'équilibre à hauteur de 70.008,25 Euros en section d'investissement et de 36.366,54 Euros en section d'exploitation à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous» 7 contre pour «Rassemblés pour construire l'avenir».

2009/063 – Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la SACEMI pour l'opération « acquisition en VEFA de 14 logements locatifs « le Nautiléa » sur la ville

Par courrier du 08 juillet 2009, La SACEMI, au capital de 1 818 784 € et dont le siège se situe au SAN OUEST PROVENCE chemin du Rouquier 13800 ISTRES, nous informe qu'elle envisage « l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs « le Nautiléa » à Port-St-Louis du Rhône. (VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement ou achat sur plan)

Pour financer cette opération, la SACEMI se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation :

- un emprunt PLUS d'un montant de 1 083 975 €
- un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 103 093 €

La SACEMI sollicite la garantie financière de la commune à hauteur de 5 % soit :

- pour le PLUS : 54 198.75 €
- pour le PLUS Foncier : 5 154.65 €

Il est précisé que le Conseil Général a délibéré le 26 juin 2009 pour garantir à 45 % et qu'Ouest Provence a délibéré le 17 juillet 2009 pour garantir à 50 %.
Considérant le soutien de la commune aux opérations de logements sociaux,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir », la sollicitation de la garantie financière de la SACEMI auprès de la commune de Port-St-Louis du Rhône pour les deux emprunts que la SACEMI envisage de contracter afin d'acquérir en VEFA 14 logements locatifs « le Nautiléa » sur notre commune, de se prononcer sur l'octroi de cette garantie à hauteur de 5 % pour un montant de 59 353.40 € (soit 54 198.75 € et 5 154.65 €) se décomposant ainsi :

- **pour le emprunt Plus** : que la commune de Port-St-Louis du Rhône accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement de la somme de 54 198.75 € représentant 5% d'un emprunt d'un montant de 1 083 975 € que la SACEMI se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances	: annuelles
Durée totale du prêt	: 40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 2.35 %
Taux annuel de progressivité	: 0.5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- **Pour le emprunt Plus Foncier** : que la commune de Port-St-Louis du Rhône accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 5 154.65 € représentant 5 % d'un emprunt d'un montant de 103 093 € que la SACEMI se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances	: annuelles
Durée totale du prêt	: 50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 2.35 %
Taux annuel de progressivité	: 0.5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

De s'engager au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements. De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts. D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie correspondante.

Martial Alvarez expose : « nous ne mettons pas en cause votre honnêteté dans la gestion de la commune, ni des collègues qui sont autour de cette table. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit.

Pour revenir sur le problème des commissions, nous avons demandé si toutefois quelqu'un ne pouvait pas se présenter aux convocations de pouvoir le remplacer, mais cela n'avait pas été possible quand nous l'avions demandé.

Pour cette délibération nous voterons contre, puisque nous sommes à l'origine de ce projet, nous aurions aimé que des projets nouveaux voient le jour plutôt que de faire dans l'existant ».

Monsieur le Maire est surpris que le groupe vote contre l'acquisition de la SACEMI, qui est un organisme de logement issu de l'intercommunalité. Le fait de permettre à des familles d'accéder à des logements sur le port avec des loyers qui correspondent à leurs revenus est une bonne chose.

La SACEMI devrait acquérir dans la continuité, les terrains de Montceau pour permettre à toutes les couches sociales d'accéder à un parc locatif en fonction des revenus de chacun.

Il précise que ce sont 14 familles Port-St-Louisiennes qui bénéficient de ces logements.

Après débat, le conseil municipal approuve la délibération à 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour « Rassemblés pour construire l'avenir ».

2009/064 – Demande de subvention auprès du Conseil régional, de l'ADEME, de la DREAL, du Département pour le lancement d'une étude diagnostic en vue de l'obtention du label « Ports propres » pour le Port de Plaisance

La Commune de PORT ST LOUIS DU RHONE dans le droit fil de sa démarche respectueuse de l'environnement et sa politique de développement durable, souhaite engager les démarches pour obtenir le label « Port Propre » sur son Port de Plaisance . Pour ce faire, il s'agit dans un premier temps de faire réaliser une étude diagnostic qui déterminera le programme et les actions à mener ultérieurement.

Cette étude diagnostic dont le montant est évalué à 35.000 euros, est susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional PACA, la D.R.E.A.L. (ex D.I.R.E.N.), le Conseil Général des Bouches du Rhône, l'A.D.E.M.E. et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter les subventions comme suit :

- auprès du Conseil Régional PACA 5 000.00 €
- de la D.R.E.A.L. (ex D.I.R.E.N.) 7 000.00 €

- du Conseil Général des Bouches du Rhône 5 000.00 €
- de l'A.D.E.M.E. 7 000.00€
- et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, 4.000.00 € intervenant au titre de ce projet, étant entendu que la part d'autofinancement de la Ville est prévue pour 7 000.00 €

**2009/065 – Demande de subventions auprès du Conseil régional :
Acquisition foncière pour la création d'un bassin de rétention**

Afin de mettre en sécurité une partie de la population lors de fortes précipitations, il est nécessaire d'acquérir un terrain appartenant, actuellement, aux services de l'Etat et sis Rue Gustave Vidal à PORT SAINT LOUIS DU RHONE.

Aussi, cette opération comprenant l'achat dudit terrain, d'un montant de 200 000 € étant susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible pour le projet suivant : Acquisition foncière pour la création d'un bassin de rétention. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2009/066 – demande de subventions auprès du Conseil général et du Conseil Régional :
Etude diagnostic pour la requalification du Port Abri du Rhône**

Le Port Abri du Rhône passant d'ici la fin 2009 en gestion municipale, suite à la cession de l'Etat, il s'avère nécessaire de faire réaliser par un Bureau d'Etude et d'Architectes spécialisés une étude diagnostic avec pour objectifs la remise à niveau des équipements, la mise en sécurité, la requalification des abords du Port.

Monsieur Frédéric Rougon précise que : « vous nous apprenez que d'ici fin 2009 vous allez hériter de la gestion du Port Abri du Rhône, qu'entendez-vous par la requalification du Port abri du Rhône et pourquoi dans cette étude ne pas associer les responsables de l'APGB ? Vous nous dites que vous voulez faire une remise à niveau des équipements mais que faites-vous du cahier des charges de VNF propriétaire des lieux ? Qui va réaliser et payer ces travaux et quelles vont être les conséquences pour les usagers du port ? Vont-ils devoir payer une place qui est gratuite pour l'instant. Membre moi-même du Conseil d'Administration et usager du Port et n'étant plus informé de ce dossier depuis plusieurs mois, nous attendons des explications et dans un soucis d'équité nous demandons que vous appliquiez le même traitement que les autres Ports, celui d'Olga et de Carreau. »

Monsieur le Maire répond : « Nous avons sollicité VNF et ce dossier date de 3 ou 4 ans, le Port est la propriété de l'état au travers de VNF ; nous avons rencontré VNF pour voir avec eux tout ce qui leur appartient afin de pouvoir aménager les espaces. Dans ces espaces il y a le Port abri. Nous devrions avoir la gestion du Port Abri et nous devons voir avec l'ensemble des acteurs ce que nous pouvons envisager. Toutes ces questions ont été abordées avec le bureau de l'APGB que nous rencontrons régulièrement et je suis surpris de constater que vos collègues ne vous aient pas informé de l'évolution de ce dossier. Nous avons demandé au service du département de nous aider à construire un projet cohérent et nous devons faire une étude afin de mener au mieux ce dossier».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible pour le

projet suivant : Etude diagnostic pour la requalification du Port Abri du Rhône. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2009/067 – Tarif de la « carte multisport »

Destinée aux enfants de 5 à 11 ans, la structure de la « carte multisport » offrira à ses adhérents la possibilité de s'initier à des sports variés tant individuels (athlétisme, rollers, gymnastique, boxe éducative, kayak ...) que collectifs (base ball, football, handball, rugby, ...). L'ouverture est prévue aux vacances de la Toussaint ; elle fonctionnera selon les modalités suivantes :

- les mercredis,
- le soir à partir de 17 heures,
- pendant les petites vacances scolaires.

Par ailleurs, elle permettra de faire découvrir sur le terrain les valeurs éducatives les plus fortes : goût de l'effort, sens du collectif, force et concentration devant l'épreuve.

La cotisation s'élèvera à 20 € par personne et par trimestre.

Le conseil municipal approuve ce tarif de 20 € par personne et par trimestre à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document qui seront nécessaires à cette opération.

2009/068 – Aide à l'autonomie des étudiants

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a décidé de soutenir et d'accompagner le secteur des 16/25 ans en attribuant une aide à l'autonomie des étudiants.

Dans un contexte économique et social fragilisé et tenant compte des difficultés que ce public peut rencontrer en matière de transport, d'étude, une aide fera l'objet de la part de la collectivité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de proposer l'aide à l'autonomie des étudiants pour les étudiants de l'enseignement supérieur ainsi que ceux en formations dispensées par un établissement public ou privé, d'attribuer cette aide aux jeunes Port Saint Louisiens résidant sur la commune, de fixer le montant de l'aide à 200€ pour chaque étudiant Port Saint Louisien ayant fourni un certificat ou une attestation de scolarité, d'attribuer le montant de l'allocation en une seule fois, de dire que chaque étudiant pourra bénéficier de cette aide 2 années, de fixer l'échéance des remises de dossier en Mairie de Septembre à Décembre, d'inscrire les crédits correspondants au budget communal, de dire que ces mesures prendront effet, pour les jeunes remplissant les conditions susmentionnées, à partir du 9 novembre 2009.

2009/069 – Participation de la commune au livret de naissance offert par la Caisse d'Epargne

La Ville de Port Saint Louis du Rhône souhaite relancer un partenariat avec la Caisse d'Epargne des Bouches du Rhône pour les livrets de naissance.

Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne propose l'ouverture d'un livret avec une somme de 15 euros offerte et la Ville complètera ce dispositif par l'octroi d'une somme complémentaire de 10 euros.

Cette opération en direction des familles de Port Saint Louis du Rhône s'ajoute à la pratique de l'envoi d'un bouquet de naissance, déjà acté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'un partenariat avec la Caisse d'Epargne, approuve la participation de la Ville à hauteur de 10 euros par livret et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2009/070 – Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du San Ouest Provence

En application de l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications d'inventaire sont traitées par délibérations concordantes de l'organe délibérant du SAN-OUEST PROVENCE et des Conseils municipaux des communes membres.

Il y a donc lieu de se prononcer ce jour sur les modifications d'inventaire telles qu'issues des délibérations suivantes : n° 260/09 du 26 juin, 358/09 du 17 juillet 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mises à jour d'inventaire jointes en annexe.

TRAVAUX – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2009/071 – Avenant n° 1 au marché 2008/01 :

Travaux d'extension paysagers du cimetière de Port-St-Louis du Rhône

Par délibération n° 2007/96 du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal approuvait la passation d'un marché d'appel d'offres ouvert concernant les travaux d'extension paysagers du cimetière de PORT ST LOUIS DU RHONE.

Il est apparu nécessaire, lors de l'exécution des travaux, d'apporter des modifications au marché suite à des sujétions techniques imprévues. Des travaux supplémentaires ont donc été nécessaires pour réadapter le projet, ceux-ci nécessitant la passation d'un avenant au lot n° 1 (V.R.D. et aménagements paysagers).

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 septembre 2009, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2008/01 – Lot n° 1 pour un montant de 70 402,90 € H.T. portant ainsi le montant du lot n° 1 à 936 335,12 € T.T.C. et augmentant une prolongation des délais d'exécution de 3 mois, et autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet avenant.

DEMOCRATIE – VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

2009/072 – Bilan Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Port-St-Louis du Rhône 2008

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dispositif contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficultés, a été signé le 16 février 2007 pour une période de 3 ans (2007-2009). Sont signataires aux côtés de la ville et de l'état, la région, les quatre bailleurs sociaux présents sur la commune et l'intercommunalité Ouest Provence.

Le CUCS concerne l'ensemble des quartiers d'habitat social de la commune avec une priorité donnée au quartier Vauban en tant que quartier d'intervention massive et aux quartiers Croizat, Jolivet et Allende en tant que quartiers nécessitant une intervention spécifique.

Chaque année, un bilan annuel du CUCS doit être réalisé afin d'évaluer la programmation menée en terme quantitatif et qualitatif.

Au titre de son engagement contractuel, la commune de Port-St-Louis a pu développer au cours de la programmation 2008, les axes prioritaires définis par le CUCS et par les dispositifs existants sur le territoire et concourant aux objectifs fixés (*Contrat Educatif local, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, Ville-Vie-Vacance, Atelier Santé Ville, Plan local d'insertion par l'économie etc.*).

Une large concertation a été mise en oeuvre avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin de donner une meilleure lisibilité et cohérence des projets de développement urbain.

L'année 2008 est la . année de mise en oeuvre du CUCS et s'appuie sur les objectifs fixés et sur les territoires prioritaires retenus que sont les quartiers d'habitat social.

Compte tenu de la faiblesse des thématiques « emploi » et « habitat », l'appel à projets priorise, dans la programmation 2008, les actions menées sur ces deux thématiques.

Cet appel à projets a également mis l'accent sur la nécessité pour les porteurs de projets d'expliquer les motifs de la mise en place de leur action et les résultats escomptés. Une attention particulière a été portée sur les indicateurs d'évaluation proposés afin de pouvoir mesurer les résultats de l'action. Enfin, les projets doivent faire apparaître la mobilisation des politiques de droit commun nécessaires à la réalisation du projet.

Un certain nombre d'actions ont été proposées par les associations et les services de la ville sur les différentes thématiques d'interventions prioritaires de la circulaire du 24 mai 2006 :

- | | |
|---|--------------|
| - L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie | - 4 actions |
| - L'accès à l'emploi et le développement économique, | - 4 actions |
| - La réussite éducative | - 12 actions |
| - La santé avec la prévention et l'accès aux soins, | - 4 actions |
| - la citoyenneté et la prévention de la délinquance. | - 6 actions |
| - Les thématiques transversales permettant l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations, la participation des habitants et l'accès aux pratiques artistiques et culturelles | - 11 actions |
| - Ingénierie | - 1 action |

Au total 42 actions ont été financées dans le cadre du CUCS.

La mise en oeuvre du contrat pour l'année 2008 a permis d'engager 521 583 € en fonctionnement.

En matière d'investissement, le nouveau dispositif des CUCS, tel que proposé par le gouvernement, n'intègre pas de volet investissement, l'Etat ayant limité son intervention au programme ANRU pour les ZUS. Toutefois, deux quartiers d'habitat social sont en attente d'une requalification de leurs espaces extérieurs : la ZUS et le quartier Allende. Sur le quartier Jolivet de la Logirem, les travaux d'aménagements des abords se sont terminés en 2008 et l'opération de démolition-reconstruction se poursuit (construction de 26 logements sociaux individuels et 23 villas en accession sociale à la propriété).

La politique de la ville est un outil de développement majeur de l'action municipale. Elle est menée dans le cadre d'un engagement contractuel entre la ville de Port-Saint-Louis du Rhône, l'Etat, La Région Provence Alpes Côte d'Azur, le SAN Ouest Provence et les quatre bailleurs sociaux Erilia, Famille et Provence, Logirem et l'OPAC SUD.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au bilan et perspectives du CUCS de Port Saint Louis du Rhône

2009/073 – Arrêt du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) du territoire Ouest Provence

Le SAN Ouest Provence a lancé, en 2005, une procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

Le PLH est un document stratégique qui traduit la politique communautaire en matière d'habitat en déclinant un plan d'actions territorialisé sur 6 ans.

Sur la base d'un diagnostic, il définit les objectifs de cette politique d'habitat visant à :

- répondre aux besoins en logements et en hébergements
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées

tout en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le projet de PLH du territoire de Ouest Provence est le résultat d'un travail important conduit dans le cadre d'un large partenariat associant les communes, les services de l'état, le conseil régional, le conseil général, les bailleurs sociaux, les acteurs associatifs et économiques.

Après avoir été validé par le comité syndical de Ouest Provence dans le cadre de la délibération n°317/09, chaque commune membre de Ouest Provence doit soumettre le projet de PLH à l'avis des élus du conseil municipal.

Ce projet se décline en 3 parties

- le diagnostic du marché local du logement
- le document d'orientations qui fixe 3 objectifs :
 - construire une moyenne de 1389 logements neufs par an
 - répondre aux besoins spécifiques en logements et hébergements en développant l'offre d'hébergement de type résidence sociale et une offre adaptée aux personnes âgées, handicapées
 - intégrer les objectifs du développement durable
- le Programme d'actions territorialisées

Compte tenu des perspectives de développement économique de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ce document prend en compte l'évolution des besoins en matière d'habitat mais également des ressources financières des personnes qui viendront travailler sur la zone d'emploi de la commune. Il intègre également la nécessité d'adapter et améliorer le parc ancien, au vu du vieillissement de la population, ainsi que la création d'une offre en matière d'hébergement d'urgence.

Monsieur Philippe Caizergues prend la parole « nous avons lancé avec le SAN – OP ce PLH en 2005 et bien évidemment nous sommes partie prenantes du diagnostic qui conduit aujourd'hui aux différentes actions d'opérations sur le territoire d'Ouest Provence, je vous demanderai d'aller à la page 8 et 9 qui vient conforter l'intervention de M. Martial Alvarez ; si nous nous opposons sur le principe au rachat à grands frais de logements locatifs sur le port à Kauffmann et Broad, nous étions partis avec la SACEMI pour construire 80 logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété et les principes d'intervention prévoient que si sur Port-S-Louis, il est prévu la construction de 74 appartements par an, il est prévu à la page d'après dans les logements sociaux aidés 13 logements aidés par an à produire en logement social. Nous étions plus motivés par la construction de logements sociaux dans ce cadre là avec la SACEMI puisque c'est l'opérateur d'OP. c'est la raison pour laquelle, lorsque la SACEMI fera ce qu'elle doit faire sur la ville dans le cadre de ce PLH, nous soutiendrons alors la demande de garantie d'emprunt de la SACEMI ».

Monsieur le Maire répond : « vous venez de nous dire que le PLH vous l'aviez initié et vous votez contre une garantie d'emprunt, justement pour permettre de faire 14 logements sur le Bassin. Il était prévu effectivement 80 logements, mais depuis des années, personne ne s'était préoccupé du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et donc le PLU a dû être arrêté et ce lotissement, au dire de l'état, nous ne pouvions pas le faire. Nous nous sommes donc mis au travail pour que très rapidement le PPRI provisoire puisse être accordé pour certain territoire et notamment pour le pourtour du bassin et à partir de là nous pourrions avancer. Nous avons demandé à la SACEMI de se porter acquéreur du terrain à côté du Nautiléa pour réaliser 174 logements.

Dans le même temps, à la Place des Poilus, l'opération financière qui était lancée n'a pas trouvé acquéreur, je suis allé voir le président de l'Opac et nous aurons le printemps prochain 20 logements sociaux supplémentaires sur la ville.

Le PLH est le minimum que nous devons réaliser rien ne nous empêchera de faire au-delà des 13 logements aidés par an qui y sont inscrits ».

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat du territoire de Ouest Provence

2009/074 – Motion sur le service public de la poste

Le conseil municipal de Port Saint Louis du Rhône. réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Monsieur Martial Alvarez explique : « que son groupe et lui s'associeront entièrement à cette motion afin que celle-ci ait tout le poids nécessaire qu'elle mérite ».

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le retrait du projet de loi postale 2009, s'engage à participer à la consultation citoyenne qui se déroulera entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009 sur

la privatisation de La Poste à en garantir le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune, et demander la tenue d'un référendum sur le service public postal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 19 h 30.